

Jean-Romain FERRAND-HUS



Docteur en histoire du droit

jeanromainferrandhus90@gmail.com

THEMES DE RECHERCHE

- Histoire transnationale du droit et des institutions.
- Histoire de la diplomatie française et du droit international.
- Histoire de la pensée juridique et politique (XIX^e siècle).
- Histoire du pluralisme normatif et de la sécularisation des sociétés religieuses.

TITRES UNIVERSITAIRES ET DIPLOMES

– 2021 : **Qualification** aux fonctions de maître de conférences (section 03 du Conseil national des universités).

– 2020 : **Doctorat** en droit, mention histoire du droit, Université Rennes 1, obtenu le 2 décembre 2020 avec les félicitations du jury à l'unanimité.

Sujet de thèse : *La diplomatie du Second Empire, vecteur d'influence et de réforme des systèmes politiques et juridiques étrangers.*

Directeur de recherche : Monsieur Anthony MERGEY, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Jury : Madame Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET, professeur émérite de l'Université Paris Saclay (*présidente*), Monsieur Laurent PFISTER, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas (*rapporteur*), Monsieur Laurent REVERSO, professeur à l'Université de Toulon (*rapporteur*), Monsieur Yves BRULEY, maître de conférences H.D.R. à l'École pratique des Hautes Études (*examineur*), Monsieur Sylvain SOLEIL, professeur à l'Université Rennes 1 (*examineur*).

- ❖ **Lauréat du Prix Mérimée 2021**, récompensant la meilleure thèse consacrée à la période du Second Empire dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales.

- 2014 : **Master 2** en droit, mention histoire du droit, parcours-recherche (mention Bien, Major de promotion).
Mémoire de recherche : *La pensée juridique de Jules Bergson (1815-1863). Entre attachement aux fondements historiques du droit et promotion d'un rapprochement des législations nationales.*
Directeur de recherche : Monsieur Anthony MERGEY, professeur à l'Université Rennes 1.
- 2013 : **Master 1** en droit, mention droit public général (mention Assez-Bien).
- 2012 : **Licence** en droit, Université Rennes 1.
- 2009 : **Admission en Khâgne** (classe préparatoire aux grandes écoles, option philosophie).
Inscription et présentation du Concours Général de Théologie, ouvert aux élèves de classe préparatoires de toutes disciplines des établissements publics et catholiques de France.
 - **Équivalence Licence 1 de philosophie** (60 crédits ECTS).
- 2008 : **Baccalauréat général littéraire**, Lycée Saint-Martin, Rennes (Mention Bien).

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Depuis septembre 2019 : **Attaché temporaire d'enseignement et de recherche** en histoire du droit, Université Rennes 1.
 - ❖ Auditions en vue du recrutement au poste de maître de conférences (2021) :
 - Université Paris Nanterre (classé 3^e).
 - Université Bretagne-Sud (classé 2^e).
- 2018-2019 : **Enseignant-vacataire** en histoire du droit, Université Rennes 1.
- 2014-2017 : **Doctorant contractuel** à l'Université Rennes 1.
 - 2016-2017 : Doctorant contractuel avec **mission d'enseignement**.
- 2014-2015 : **Enseignant-vacataire** en histoire du droit, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- 2013-2014 : **Étudiant-tuteur-vacataire**, Université Rennes 1.

COMPETENCES LINGUISTIQUES ET INFORMATIQUES

- ❖ **Langues pratiquées**
 - anglais, italien (lu et écrit – niveau courant).
 - allemand (lu – niveau intermédiaire).
- ❖ **Maîtrise des outils et ressources numériques d'enseignement à distance (formations suivies)**
 - Klaxoon, GotoMeeting, Moodle, Teams, Via, Zoom.

ENSEIGNEMENTS

❖ Cours magistral

- 2020-2021 : Histoire du droit des personnes et de la famille (L1, 22 h), Université Rennes 1.

❖ Séminaires

- 2016-2017 : Initiation à la recherche en droit (L1, L2, L3), Pôle d'excellence de l'Université Rennes 1 (8 h).
- 2015-2016 : Conférences de culture juridique, M2 de l'Institut d'études judiciaires de l'Université Rennes 1, préparation au concours de l'ENM (8h).

❖ Travaux dirigés

- 2021-2022 : Histoire des institutions publiques – (L1) sous la direction de Madame Tiphaine LE YONCOURT (96 h, 6 groupes), Université Rennes 1.
- 2020-2021 : Histoire des institutions publiques – (L1) sous la direction de Madame Tiphaine LE YONCOURT (160 h, 10 groupes), Université Rennes 1.
- 2019-2020 : Histoire des institutions publiques – (L1), sous la direction de Madame Tiphaine LE YONCOURT (96 h, 6 groupes), Université Rennes 1.
- 2018-2019 : Histoire des institutions publiques – (L1), sous la direction de Monsieur le professeur Franck BOUSCAU (32 h, 2 groupes), Université Rennes 1.
- 2016-2017 : Histoire des sources du droit (L1), sous la direction de Monsieur le professeur Olivier SERRA (64 h, 4 groupes), Université Rennes 1.
- 2014-2015 : Introduction historique au droit (L1), sous la direction de Monsieur le professeur Pierre BONIN (32 h, 2 groupes), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

❖ Tutorat

- 2013-2014 : Droit constitutionnel/Conférences de méthode (L1), sous la direction de Monsieur le professeur Jean-Éric GICQUEL (10 h, 2 groupes), Université Rennes 1.

ARTICLES

- [5] « **Alphonse Royer (1803-1875), penseur méconnu de la codification ottomane. Entre relativisme, respect du caractère des peuples et convocation du droit romain** » [article en cours d'écriture].

Descriptif : À la lecture des sources diplomatiques européennes en général et françaises en particulier, il apparaît que l'allusion ou la référence explicite au droit romain compte bel et bien parmi les arguments d'autorité brandis par les diplomates afin d'inciter leurs interlocuteurs étrangers à réformer, à rationaliser ou encore à codifier leur droit. Ainsi, par exemple, lors du lancement de la codification ottomane (1850-1860), l'ambition codificatrice exhortée par la diplomatie française est présentée comme la rédaction d'un « Corpus iuris turc ». Le contenu de ce projet codificateur – inspiré par une mystérieuse note rédigée par le diplomate et écrivain orientaliste français Alphonse Royer – retient l'attention en ce qu'il consiste, sur le modèle revendiqué des compilations justiniennes, à réunir en un même corps de droit écrit les règles issues des sources éparses du droit ottoman (coutumes, jurisprudence islamique, législation impériale, prescriptions de la Charia, hadits). En s'appuyant sur les écrits des agents français ainsi que sur des travaux récents de référence traitant des formes de réélaborations des modèles antiques l'enjeu de cet article – qui sera d'abord présenté sous forme de conférence à l'occasion du colloque *Law(s) and international relations* (Orléans, 15-17 septembre 2021) sera de déterminer si la convocation du droit romain en tant que modèle juridique à imiter constitue un simple artifice rhétorique ou si elle révèle de la part des agents français une réflexion plus profonde sur la manière d'envisager la codification et plus largement la réforme des droits étrangers.

- [4] « **Le premier concile œcuménique du Vatican (1869-1870), événement propice à l'affirmation d'un Quai d'Orsay gallican** » [article en projet].

Descriptif : À travers ce projet d'article destiné à approfondir notre analyse des rapports des diplomates du Second Empire avec le Saint-Siège, il s'agira de mettre en exergue l'existence d'une pensée gallicane chez certaines des grandes figures de la diplomatie du Second Empire. Quelle acception ce gallicanisme revêt-il au milieu du XIX^e siècle et quel horizon politique et juridique les diplomates poursuivent-ils en se déclarant gallicans ? Il apparaît que cette pensée gallicane trouve notamment à s'exprimer lors du concile œcuménique de 1869-1870. Au moment où Pie IX, affaibli dans sa souveraineté temporelle par la perte de la plus grande partie de ses États, tente de réaffirmer au moyen du concile son magistère spirituel (dogme de l'infailibilité), le marquis de Banneville, ambassadeur de France près le Saint-Siège et avec lui le ministre des Affaires étrangères, Napoléon Daru, rappellent leur attachement « au sage esprit concordataire de 1801 conciliant la liberté de l'Église avec les droits de l'État ». Dans cette querelle diplomatique mettant aux prises le gouvernement français et le gouvernement pontifical, nous entendons, grâce aux premiers contacts établis avec la Scuola Vaticana di Paleografia Diplomatica e Archivistica et le Dr. Luca CARBONI, procéder à une analyse croisée des sources diplomatiques françaises conservées aux Archives du ministère des Affaires étrangères et des sources romaines conservées aux Archives secrètes du Vatican.

- [3] « **Ambitions et limites de l'action réformatrice de la diplomatie en terre ottomane : l'exemple du firman impérial du 18 février 1856** », à paraître dans *Méditerranées* (revue semestrielle de l'Association Méditerranées).

Résumé : Au début de l'année 1854, en pleine guerre de Crimée, se tiennent à Vienne une série de conférences internationales destinées à anticiper les conséquences diplomatiques, politiques, militaires et commerciales de la défaite russe face à la coalition franco-anglaise. Parmi les questions discutées et qui devront être abordées lors du grand congrès de paix prévu à Paris, se trouve la question du statut des minorités chrétiennes de l'Empire ottoman. Dans les instructions du ministre des Affaires étrangères français, Drouyn de Lhuys, comme dans les dispositions du Protocole de Vienne (1855), l'amélioration du statut des chrétiens d'Orient apparaît comme l'une des quatre garanties de la paix au sein du concert européen. Elle suppose, aux yeux du Quai d'Orsay et du *Foreign Office*, de renforcer la protection dont sont censés bénéficier les Chrétiens en terre d'islam, tout en créant les conditions de

leur plus large accession aux magistratures et emplois publics de l'Empire ottoman. À Constantinople, il revient bientôt aux ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Autriche, de trouver un accord avec le gouvernement ottoman et de le seconder dans la préparation d'un acte interne (firman), obligeant le sultan vis-à-vis des minorités confessionnelles de son Empire. Cette contribution constituait la version écrite d'une intervention prononcée lors du colloque international *Humanisme et sociétés*, tenu les 12 et 13 septembre 2019 à la faculté de Droit de l'Université de La Rochelle, à l'initiative de la Société Rochelaise du droit et sous l'égide du professeur Jacques BOUINEAU. Les actes du colloque paraîtront dans la collection Méditerranées, revue de l'Association Méditerranées.

- [2] « **L'institution du Conseil d'État ottoman (1868), un succès en demi-teinte pour la diplomatie française** », in *Revue d'histoire diplomatique*, 2020, n° 4, p. 291-312.

Résumé : À la fin des années 1860, la diplomatie française entend raviver la flamme du *Tanzimat*, ambitieux programme de réformes administratives, financières et judiciaires dans lequel l'Empire ottoman s'est engagé avec son soutien depuis trois décennies. En 1867, l'ambassadeur de France à Constantinople, Prosper Bourée, convainc la Sublime Porte de procéder à la création rapide d'un « Conseil d'État », organe dont les attributions et la composition demeurent assez floues mais dont la dénomination doit à elle seule frapper les esprits. Révélatrice d'une volonté sincère des diplomates français de contribuer à la modernisation politique et administrative de l'Empire ottoman mais en même temps symptomatique de la ténacité de leurs préjugés orientalistes comme de leur ethnocentrisme, la réforme de 1868 constitue une édifiante illustration des rapports faits de réticence, d'ambivalence et d'incompréhension entre l'Empire ottoman et son allié français. Faisant suite à une proposition de publication des Éditions Pedone, cet article a paru au sein du quatrième numéro annuel de la *Revue d'histoire diplomatique* (décembre 2020).

- [1] « **Le rôle de Jules Bergson au sein de la doctrine française du milieu du XIX^e siècle. Entre comparaison des droits nationaux et diffusion des discours juridiques étrangers** », in BEUVANT H., CARVALHO T., LEMEE M., *Les traductions du discours juridiques. Perspectives historiques*, Rennes, PUR, 2018, p. 163-197.

Résumé : Au milieu du XIX^e siècle, l'internationalisation croissante de la doctrine juridique favorise l'apparition de juristes à l'itinéraire et aux compétences spécifiques. Ces hommes sont, pour la plupart, animés d'un vif goût pour l'étude et la comparaison des droits. Jules Bergson en fournit sans doute l'un des plus beaux exemples. Né à Varsovie en 1815, il effectue la plus grande partie de ses études de droit en Allemagne (Berlin, Breslau), avant de gagner l'Université d'Utrecht où il soutient sa thèse de doctorat en 1839. Influencé par l'école historique allemande et les commercialistes hollandais, Bergson commence à Paris une longue carrière de rédacteur au sein des premières revues de législation et de jurisprudence. Entre 1840 et 1863 (année de sa mort), il publie plus d'une trentaine d'articles et de compte rendus d'ouvrages de doctrine juridique au sein des revues Fœlix puis Wolowski. Parallèlement, il devient, en tant que traducteur, un collaborateur des auteurs comparatistes, qui recourent aux services de ce juriste polyglotte et à l'esprit encyclopédique. Personnage incontournable mais néanmoins méconnu du monde des revues juridiques, observateur attentif des transformations du droit et des controverses doctrinales de son époque, convaincu de l'utilité de la codification bien que profondément marqué par les enseignements de ses maîtres allemands Savigny et Eichhorn, Jules Bergson puise dans ces contradictions apparentes une conception riche et singulière de la science juridique. Cette première contribution est parue en décembre 2018 au sein des actes de la journée d'étude sur *Les traductions du discours juridique* organisé le 12 mars 2015, à la faculté de Droit de Rennes par Mathilde LEMEE, Hugo BEUVANT et Thérèse CARVALHO. La manifestation et l'ouvrage qui s'en est suivi, avaient pour ambition d'éclairer et d'interroger, à travers le prisme de l'histoire, le phénomène de la traduction. À la suite de deux premiers chapitres consacrés à l'instrumentalisation politique des traductions juridiques et à leur fonction culturelle, notre contribution s'est inscrite au sein du dernier chapitre de l'ouvrage portant sur le rôle de la traduction juridique dans la naissance et le développement des études de droit comparé.

CONFERENCES

- [11] Le droit selon Napoléon III, Cycle de conférences *Le droit selon*, Institut de l'Ouest Droit et Europe, Faculté de droit et de science politique, Université Rennes 1, 31 novembre 2021.
- [10] « La mission d'Henri Delarue au Monténégro (1856-1858) : une observation française de la réformation des coutumes et de la codification », *Mettre à l'écrit les coutumes : approches historiques, anthropologiques, philosophiques et linguistiques*, Congrès international, Université Rennes 1, Facultad de Derecho Ciencias Sociales y Politicas UNNordeste, 24-25 novembre 2021.
- [9] « La diplomatie du Second Empire, vecteur d'influence et de réforme des systèmes politiques et juridiques étrangers », Conférence prononcée à l'occasion de l'attribution du Prix Mérimée 2021, Palais impérial de Compiègne, 22 septembre 2021.
- [8] « Alphonse Royer (1803-1875), penseur méconnu de la codification ottomane. Entre relativisme, respect du caractère des peuples et convocation du droit romain », *Law(s) and international relations*, Colloque international, Université d'Orléans, 15-17 septembre 2021.
- [7] « La diplomatie du Second Empire, une diplomatie bonapartiste ? », Journée d'étude organisée par la délégation Bretagne du *Souvenir napoléonien*, Rennes, 10 septembre 2021.
- [6] « Une réforme de la justice ottomane aux mains des diplomaties européennes ? Le cas de l'élaboration du firman impérial (*Hatt-i Humayoun*) du 18 février 1856 », *Humanisme et société : perspectives historique et méditerranéenne*, Colloque international de jeunes chercheurs, Université de La Rochelle, 13 septembre 2019.
- [5] « La parole des sultans ottomans au XIX^e siècle, clé de lecture du *Tanzimat* », *La parole du chef*, Colloque international, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire), 2 décembre 2018.
- [4] « Le *Tanzimat* : un programme de réorganisation de l'Empire ottoman rythmé par la diplomatie française », *Histoire de la diplomatie et des relations internationales au XIX^e siècle*, Séminaire de Monsieur Yves BRULEY, École pratique des hautes études, Paris, le 20 décembre 2017.
- [3] « La diplomatie de Napoléon III, vecteur d'influence et de diffusion des modèles politiques et juridiques français », Atelier doctoral des *Journées internationales de la Société d'Histoire du Droit*, Université de Fribourg (Suisse), 5 juin 2016.
- [2] « Le rôle de la diplomatie du Second Empire dans la réforme de la Turquie (1852-1870) », *Naissance et circulation des modèles juridiques dans le monde*, Séminaire de Monsieur le professeur Sylvain SOLEIL, Université Rennes 1, 21 avril 2016.
- [1] « Le rôle des 'juristes-traducteurs' au sein des revues de droit et de jurisprudence : l'exemple de Jules Bergson », *Les traductions du discours juridique*, Journée d'étude internationale, Université Rennes 1, 12 mars 2015.

ACTIVITES COLLECTIVES ET ASSOCIATIVES

❖ Recherche collective

- *Le Comte de Monte Cristo et le droit : approche juridique et pluridisciplinaire* – chargé de l'axe de recherche portant sur la dimension transnationale (question d'Orient/question romaine), artistique et patrimoniale de l'œuvre (orientalisme).
 - Projet de recherche mené sous la direction de Monsieur Laurent ROUSVOAL, maître de conférences en droit privé à l'Université Rennes 1 (*depuis juin 2021*).
- *Regard transdisciplinaire sur l'épisode du « Sofagate »* : une réflexion sur le protocole, le poids des usages et des coutumes et sur la place des femmes dans le fonctionnement de la diplomatie.
 - Groupe de travail pluridisciplinaire en vue de la préparation d'articles sous forme d'entretiens croisés pour le compte de la revue en ligne *Amplitude du droit*, en collaboration avec Madame Claire VISIER, maître de conférences en science politique à l'Université Rennes 1, Madame Anne HAMONIC, maître de conférences en droit public à l'Université Rennes 1, Madame Cécile RAPOPORT, professeur de droit public à l'Université Rennes 1 (*juin-sept. 2021*).

❖ Tables rondes

- « Les méthodes pratiques de la recherche en histoire du droit : le point de vue des jeunes chercheurs », Table ronde organisée par l'Association Française des Jeunes Historiens du Droit, Université Paris II Panthéon-Assas, 28- 29 octobre 2021 (*Intervenant*).
- « L'isolement impossible. L'approche pluridisciplinaire des qualifications juridiques », Journée d'étude organisée par l'AFJHD, Université Paris II Panthéon-Assas, 12 octobre 2018 (*Discutant*).

❖ Responsabilités associatives

- Depuis avril 2021: *Administrateur* de la Société historique *Les Amis de Napoléon III*.
- Depuis 2020 : *Membre du comité de relecture* de l'Association des jeunes chercheurs comparatistes.
- Depuis 2016 : *Gestionnaire* pour le compte de l'Université Rennes 1 du *Carnet de recherche pour la valorisation de la formation de la recherche en histoire du droit et des idées politiques* (hid.hypotheses.org).
- 2016-2018 : *Président* de l'Association des Historiens du droit de l'Ouest (AHDO) : élaboration de deux cycles annuels de conférences.

- Préparation logistique des conférences :

- [5] « Comparer les droits dans une recherche historique. Les pièges, les méthodes, les ressources », Journée d'étude/Formation doctorale organisée conjointement par l'Association des Historiens du Droit de l'Ouest, l'Axe Théorie et histoire des systèmes juridiques de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe, le Centre d'Histoire du Droit et l'École doctorale de Droit et de Sciences Politiques (Rennes, Nantes, Angers, Le Mans, Brest, Vannes), Université Rennes 1, 5 décembre 2017.
- [4] Monsieur Martin VAN DER BURG, professeur-assistant à l'Open Universiteit Nederland, *La construction de l'État néerlandais à l'époque révolutionnaire et napoléonienne*, Université Rennes 1, 7 novembre 2017.
- [3] Monsieur Fred STEVENS, professeur à l'Université catholique de Leuven, *La politique linguistique de la Belgique au XIX^e siècle*, Université Rennes 1, 20 septembre 2017.
- [2] Monsieur François QUASTANA, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, *De Gordon à Milton en passant par Price et Macaulay. Enjeux et sens de l'utilisation des textes républicains anglais par Mirabeau*, Université Rennes 1, 5 avril 2017.
- [1] Monsieur Victor MONNIER (†), professeur ordinaire à l'Université de Genève, *Bonaparte et la république helvétique*, Université Rennes 1, 17 septembre 2016.

- Invitation et accueil du conférencier :

- [3] Monsieur Yves BRULEY, maître de conférences H.D.R. à l'École pratique des Hautes Études, *La naissance du diplomate moderne vue par les juristes du XIX^e siècle*, Université Rennes 1, 23 septembre 2018.
- [2] Madame Marie-Yvonne CREPIN (†), professeur émérite de l'Université Rennes 1, *La femme criminelle en Bretagne au XVIII^e siècle*, Université Rennes 1, 22 mars 2017.
- [1] Monsieur Édouard RICHARD, maître de conférences à l'Université Rennes 1, *On n'est jamais si bien servi que par les autres (de biens étranges rémunérations pour les administrateurs de société)*, Université Rennes 1, 30 novembre 2016.

– 2016-2018 : **Secrétaire** de l'Association des Historiens du droit de l'Ouest (AHDO) : participation à la constitution du premier annuaire des anciens membres de l'association.

AFFILIATIONS

❖ Laboratoire

- 2021 : *Membre associé* de l'Institut de l'Ouest Droit et Europe, Université Rennes 1.
- 2014-2020 : Membre *de l'Institut de l'Ouest Droit et Europe*, Université Rennes 1.

❖ Sociétés savantes

- Depuis 2021 : Membre des Amis de Napoléon III – Société historique du Second Empire.
- Depuis 2019 : Membre de l'Association française des historiens des idées politiques (AFHIP).
- Depuis 2017 : Membre de l'Association Française des Jeunes Historiens du Droit (AFJHD).
- Depuis 2015 : Membre de la Société d'Histoire du Droit (SHD).
- Depuis 2014 : Membre de l'Association des Historiens du Droit de l'Ouest (AHDO).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

❖ Encadrement de la recherche

- *Suffragant* du mémoire de recherche de Madame Maëva GUIRAND, « *L'accueil des nouveaux codes civils roumain, italien, canadien par la doctrine française (1864-1870)*, soutenu le 17 décembre 2020, sous la direction de Monsieur Sylvain SOLEIL, professeur à l'Université Rennes 1, Master 2 Histoire du droit, Université d'Angers (co-habilité avec les Universités de Nantes et Rennes 1).

❖ Participation à des équipes de leçon après préparation libre (concours nationaux d'agrégation)

- Monsieur Xavier AUMERAN, concours national d'agrégation en droit privé, (6 octobre 2021).
- Monsieur Thérance CARVALHO, histoire de la pensée politique, concours national

d'agrégation d'histoire du droit, 2020, sujet : « la famille » (candidat agrégé).

- Monsieur Hugo BEUVANT, histoire de la pensée politique, concours national d'agrégation d'histoire du droit, 2020, sujet : « le bon gouvernement ».
- Madame Céline HUSSON-ROCHCONGAR, droit européen, concours national d'agrégation de droit public, 2018, sujet : « internet ».
- Monsieur Thérance CARVALHO, histoire de la pensée politique, concours national d'agrégation d'histoire du droit, 2018, sujet : « le léninisme ».